



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCAN D'Auvergne INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE BATI NON PROTEGE 2013-2017/ METHODOLOGIE



SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION PREALABLE	3
1.1. CONTEXTE	3
1.2. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE	3
2. ETAT DES LIEUX DES INVENTAIRES PRECEDENTS	4
2.1. PREMIER INVENTAIRE PAPIER : 1990-1995	4
2.2. MISES A JOUR DE L'INVENTAIRE : 2004-2008.....	4
3. ORGANISATION DE LA BASE DE DONNEES	6
3.1. CHAMPS RETENUS.....	6
3.2. FAMILLES ET TYPES D'OBJETS	7
3.3. EPOQUES DE CONSTRUCTION.....	11
3.4. TYPES DE PROPRIETE ET PROPRIETAIRES.....	13
3.5. MATERIAUX	13
3.6. EVALUATION	16

1. INTRODUCTION PREALABLE

1.1. CONTEXTE

Le projet de Charte 2013>2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne souligne l'importance du recensement et de la valorisation du petit patrimoine à travers trois dispositions principales :

>**Disposition 2.3.2.1. Prendre en compte les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme** : « *Le Syndicat mixte impulse l'inventaire des besoins et la stimulation des projets d'ensemble de préservation et de valorisation du patrimoine vernaculaire* ».

>**Disposition 3.2.1.3. Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres** : « *Les signataires adaptent leurs supports de promotion touristique en vue de révéler des paysages peu reconnus, à l'identité locale forte, moins médiatisés ou moins spectaculaires a priori que les grands sites touristiques, en mettant en exergue les spécificités qui les identifient (patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

>**Disposition 3.4.2.2. Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale** : « *Le Syndicat mixte organise des animations à l'attention des habitants et élus du territoire s'attachant à rendre acteurs les adultes et enfants de la mise en évidence de la pierre volcanique (lien au paysage, savoir-faire locaux, patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

De manière générale, le patrimoine vernaculaire peut contribuer à l'affirmation de l'identité du territoire, au renforcement du lien social, à l'amélioration du cadre de vie, à l'attractivité économique et au développement local. Le syndicat mixte a participé, entre 1990 et 1995 à la réalisation d'un premier inventaire. Cet inventaire, au format papier, a été partiellement complété en 2004 et 2008.

A partir de 2013, l'objectif est d'actualiser et de numériser l'ensemble des données d'inventaire existantes afin d'en faciliter l'exploitation, mais également de compléter ces données, sur la base de la présente méthodologie, afin de constituer une base de données unique (pour les 150 communes du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne signataires de la Charte 2013>2025).

La première phase de l'inventaire a été réalisée en 2013 par Elian BONNEBOUCHE, étudiant en Master 2 Dynamique des territoires et aménagement rural (Clermont-Ferrand), et stagiaire au Syndicat mixte du 15 avril au 11 octobre 2013. **En 2013, 46 communes du territoire ont été inventoriées.**

En 2015, ce travail d'inventaire a été poursuivi par Jason GAYDIER, étudiant en Master 1 Développement du territoire et nouvelles ruralités (Clermont-Ferrand), et stagiaire au Syndicat mixte du 01 avril au 11 septembre 2015. **En 2015, 46 communes du territoire ont été inventoriées.**

En 2016, l'inventaire a été complété par Aurore MONTEILLET, Service civique au Syndicat mixte du 18 avril au 10 octobre 2016. **En 2016, 35 communes du territoire ont été inventoriées.**

1.2. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE

Les objectifs, définis lors de la première phase d'inventaire en avril 2013, sont les suivants :

> Réaliser un état des lieux des inventaires du petit patrimoine bâti déjà réalisés à l'échelle de communes, d'EPCI ou de Pays.

> Dresser un bilan de l'inventaire réalisé par le Syndicat mixte entre 1990 et 1995. Ajuster les données afin de les rendre conformes aux exigences du SRI (Service régional de l'inventaire) d'Auvergne.

> Rencontrer les élus des collectivités du territoire et les associations concernées, ou toute autre personne-ressource, afin de vérifier/compléter les données d'inventaire nouvellement recensées.

> Se déplacer sur le territoire du Parc afin de compléter l'inventaire, de vérifier les informations communiquées lors des entretiens, de procéder au géoréférencement de chaque objet, et de créer une base de données photographique.

> Créer une base de données générale incluant l'ensemble des résultats issus des étapes de travail mentionnées précédemment.

> Cartographier le petit patrimoine bâti inventorié aux échelles communales, intercommunales et Parc naturel régional.

> Rédiger une série de fiches informatisées communales et intercommunales (collecte de données iconographiques, archivistiques et bibliographiques) facilement utilisables et consultables.

2. ETAT DES LIEUX DES INVENTAIRES PRECEDENTS

2.1. PREMIER INVENTAIRE PAPIER : 1990-1995

Le premier inventaire réalisé par le Syndicat mixte concernait l'ensemble des communes du territoire classé Parc (soit 153 communes, contre 150 aujourd'hui). Il s'agit d'un inventaire papier sous la forme de fiches présentant chaque objet inventorié. L'inventaire recense au total 2 683 objets : 1 623 objets dans le Puy-de-Dôme / et 1060 dans le Cantal.

Chaque fiche comporte les informations suivantes :

- Brève présentation historique et/ou architecturale.
- Etat de l'objet au moment du relevé.
- Plan de prévention et de restauration selon l'importance des travaux.
- Environnement (localisation, qualité des abords, etc.).
- Photographies (noir et blanc).
- Diapositives (quelques communes seulement).

Ce premier inventaire a notamment permis de cibler et d'engager des actions de restauration du petit patrimoine bâti non protégé, en partie subventionnées par le Syndicat mixte.

2.2. MISES A JOUR DE L'INVENTAIRE : 2004-2008

Les travaux de mise à jour se sont appuyés sur l'inventaire papier existant et ont été réalisés dans le cadre du lancement de « l'Observatoire Parc » en 2004. Chaque objet a été numérisé, géolocalisé (cartographies par commune sous Mapinfo), et présenté sous forme de fiche.

En complément, une base de données photographique a été réalisée (scan des photographies noir et blanc de 1990-1995, photographies in situ). L'objectif était en 2004 de créer une « carte interactive » mise à disposition des collectivités et des habitants sur le site internet du Parc. Pour plusieurs raisons, cette « carte interactive » n'a pas été réalisée.

Pour ces mises à jour, les champs de saisie informatique retenus ont été les suivants :

- Numéro objet (numéro de fiche donné à l'édifice).
- Code INSEE.
- Nom de la commune
- Référence aux communes (numéro d'ordre attribué aux communes).
- Désignation (type de l'objet).
- Code famille (cf. tableau suivant).
- Localisation (adresse ou lieu-dit le plus souvent).
- En état (description de l'état actuel).
- Restauré (datation si l'objet a fait l'objet d'une restauration, financée ou non par le Syndicat mixte).
- A restaurer (coché si l'objet nécessite d'être restauré).
- Public (coché si l'objet appartient à un propriétaire public).
- Privé (coché si l'objet appartient à un propriétaire privé).
- Utilisation (utilisation actuelle de l'objet, en cas de changement par rapport à l'origine).

- Lien photo (lien vers le dossier photographique correspondant à l'objet).
- Lien carte (lien vers le dossier cartographique correspondant à l'objet).

Afin de limiter et cadrer le travail à réaliser, une restriction dans les types d'objets à traiter a été effectuée. Les objets appartenant aux catégories suivantes n'ont pas été retenus :

- le patrimoine bâti remarquable (église, château, etc.).
- les cimetières.
- les parties constituantes des maisons d'habitation, des fermes.
- les objets d'art (blasons, pierres sculptées, etc.).
- les grottes et habitats troglodytes.

Les objets inventoriés sont classés en quatre familles :

Famille	Code Famille	Sous-Famille	Code Sous-Famille
Le religieux	A	Chapelle	Aa
		Calvaire	Ab
		Oratoire	Ac
		Croix	Ad
		Chemin de croix	Ae
		Monument de mission	Af
L'eau	B	Lavoir	Ba
		Fontaine	Bb
		Puits	Bc
		Moulin	Bd
		Pont	Be
		Source aménagée	Bf
La vie quotidienne	C	Four à pain	Ca
		Local incendie	Cb
		Travail	Cc
		Abris de berger	Cd
		Buron	Ce
		Poids public	Cf
		Pont-basculé	Cg
		Séchoir	Ch
		Pigeonnier	Ci
		Colombier	Cj
Autres	D	Menhir	Da
		Dolmen	Db
		Monument commémoratif	Dc

	Souterrain	Dd
	Borne	De

Cette mise à jour a été effectuée pour 24 communes de la partie puydômoise du Parc. Pour 26 communes, un dossier comprenant les photographies de 2004 et/ou les photos scannées de l'inventaire de 1990-1995 a été constitué. Excepté les communes d'Aydat et d'Aurières, aucune autre commune n'a fait l'objet d'un travail cartographique, et aucune fiche de par objet n'a été réalisée.

De nouvelles mises à jour ont été effectuées en 2008 afin, notamment, de réaliser le bilan des actions de restauration du petit patrimoine bâti subventionnées par le Syndicat mixte. Une seconde base de données a été créée à l'occasion de ce travail.

Suite à un problème d'enregistrement des données informatiques, les résultats des mises à jour de 2004 et 2008 n'ont pas été sauvegardés et ne sont pas exploitables.

3. ORGANISATION DE LA BASE DE DONNEES

La méthodologie d'inventaire présentée ci-après sera appliquée à chaque phase de l'inventaire 2013-2018, et pour les 147 communes du territoire du Parc naturel régional.

3.1. CHAMPS RETENUS

Afin de construire une base de données répondant aux attentes du Syndicat mixte (rédiger une série de fiches informatisées communales et intercommunales), les champs de saisie informatique retenus sont les suivants :

- **Identifiant** (= clef primaire de la base) : numéro, unique et croissant, attribué à chaque objet, selon l'ordre chronologique de traitement terrain. Non modifiable et servant également au référencement photographique.
- **Numéro d'objet** : à l'échelle de la commune, numéro croissant, unique et consécutif, selon l'ordre chronologique de traitement. Numéro modifiable et utilisé dans les fiches pour leur diffusion.
- **Nom de l'objet** : nom exact de l'objet, tel qu'il est connu.
- **Commune** : nom de la commune dans laquelle est situé l'objet.
- **Ancien Nom de la commune** : nom de la commune avant fusion.
- **Code INSEE** : code de la commune / permet de faciliter le traitement des données.
- **EPCI** : EPCI dans lequel est situé l'objet.
- **Famille** : famille de l'objet : cf. tableau suivant.
- **Type d'objet** : type de l'objet : cf. tableau suivant.
- **Qualificatif** : précision sur le type d'objet, si nécessaire.
- **Présentation générale** : bref descriptif historique et/ou architectural de l'objet / **ne doit pas excéder 800 caractères**
- **Lieu-dit** : localisation de l'objet : bourg, village, hameau, route.
- **Complément d'adresse** : précision sur la localisation de l'objet : rues, chemins, carrefours, etc.
- **Coordonnées X** : en Lambert 93 et en mètres, travail de géolocalisation et SIG.
- **Coordonnées Y** : en Lambert 93 et en mètres, travail de géolocalisation et SIG.
- **Epoque** : époque de construction de l'objet.
- **Siècle** : siècle de construction de l'objet.
- **Datation** : année de construction de l'objet.
- **Propriété** : type de propriété : publique ou privée.
- **Propriétaire** : type de propriétaire.
- **N° de parcelle** : parcelle sur laquelle est situé l'objet.
- **Matériaux** : principaux matériaux de construction utilisés / deux matériaux maximum.
- **Qualité du site** : évaluation de 1 à 4.
- **Intérêt architectural** : évaluation de 1 à 4.
- **Intérêt historique** : évaluation de 1 à 4.
- **Urgence de préservation** : évaluation de 1 à 4.
- **Importance des travaux** : évaluation de 1 à 4.
- **Photographies** : nombre de photographies de l'objet.

- **Identifiant antérieur** : identifiant utilisé pour les inventaires de 1990-1995, 2004 et 2008, si existant / mentionner 0 si objet inventorié mais non identifié par un numéro.
- **Date de terrain** : année de réalisation de l'inventaire.
- **Réalisateur** : nom de l'agent ou du stagiaire en charge de l'inventaire.
- **Actualité de l'objet** : « existant » est la valeur par défaut (phase terrain initiale) / peut prendre la valeur « détruit » (lors d'une phase d'arpentage plus récente).
- **Mise à jour de la donnée** : date de mise à jour de la donnée sur tableur.

Cette liste de champs constitue le fondement de la base de données et ne peut en aucun cas être modifiée par ajout ou suppression de champs. Par manque d'informations, l'ensemble des champs ne seront pas systématiquement renseignés, mais ceux-ci pourront être complétés ultérieurement.

Certains champs, bien que précisés plus bas avec des listes de termes, sont amenés à être enrichis en fonction des objets repérés sur le terrain et inventoriés : ceci concerne uniquement les champs « type d'objet » et « matériaux ».

3.2. FAMILLES ET TYPES D'OBJETS

Les objets appartenant aux catégories suivantes ne sont pas inventoriés dans le cadre de cet inventaire :

- le patrimoine bâti remarquable (église, château, etc.).
- les cimetières, les stèles et monuments funéraires isolés, les tumulus, les sarcophages.
- les parties constituantes et constructions mitoyennes des maisons d'habitation ou des fermes.
- les objets d'art (blasons, pierres sculptées, etc.).
- les grottes et habitats troglodytes.
- tout objet inscrit ou classé au titre des Monuments historiques (y compris à l'inventaire supplémentaire).
- les abris de bergers, burons et tras.
- les ouvrages d'art de taille importante (pont routier, pont de voie ferrée, etc.).

Afin de qualifier les objets intégrés à l'inventaire, un classement en 6 familles, catégorisées en types d'objets, a été défini. Par rapport aux précédents inventaires, les familles et types d'objets ont été légèrement remaniés, les codes correspondants supprimés. La famille « patrimoine mixte » inclut les objets multiples comportant des objets de plusieurs familles : les types d'objet figurant dans le tableau ci-dessous pour la famille « patrimoine mixte » sont des exemples.

Famille	Type objet	Famille	Type objet
Patrimoine religieux	Chapelle	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain
	Oratoire		Moulin à vent
	Calvaire		Four à chaux
	Croix de chemin	Patrimoine civil	Beffroi
	Croix de cimetière		Horloge
	Statue		Borne milliaire
	Menhir		Monument commémoratif
	Dolmen		Porte/Tour défensive
Patrimoine hydraulique	Lavoir		Pigeonnier
	Fontaine		Colombier
	Puits	Poids public	
	Moulin à eau	Kiosque	

	Pont	Patrimoine mixte	Fontaine-lavoir
	Source aménagée		Fontaine-abreuvoir
	Aqueduc		Fontaine-croix
	Réservoir		Fontaine-lavoir-croix
	Château d'eau		Beffroi-poids public
	Bouche d'arrosage et d'incendie		Fontaine-lavoir-abreuvoir
Patrimoine agricole	Tonne		Source-lavoir
	Travail		Puits-croix
	Foirail		
	Eolienne		
	Abreuvoir		

Informations complémentaires relatives aux précédents inventaires :

- le monument de mission constitue un qualificatif (précision) pour certains types d'objets : il s'agit de croix de mission, de statues de mission, etc. Par exemple, une croix de mission est avant tout référencée comme une « croix de chemin » pour le champ « Type d'objet » et qualifiée de « monument de mission » dans le champ « Qualificatif ».

- les abris de berger ne sont pas référencés puisqu'ils s'apparentent à des lieux d'habitation. De la même manière, les burons (bâtiments en pierre présents dans les pâturages d'altitude) étaient utilisés pour la fabrication du fromage en période d'estive (de mi-mai à mi-octobre) et servaient de logements aux buronniers). Ayant une vocation essentiellement agricole et constituant des éléments particuliers du paysage auvergnat, les burons et abris de bergers sont exclus de l'inventaire mais pourront faire l'objet d'un travail d'inventaire ultérieur.

- les locaux à incendie et les séchoirs, ne présentant pas un intérêt historique et architectural suffisant, sont exclus de l'inventaire.

- les moulins sont répartis entre deux types d'objets (moulins à vent et moulins à eau), tout comme les croix (croix de chemin en ville, en zone naturelle ou en bordure de route, et croix de cimetière).

- les croix présentant des initiales ou noms, ou des inscriptions commémoratives sont incluses dans l'inventaire, à la différence des stèles qui en sont exclues. Elles seront référencées comme « croix de chemin » et des précisions seront apportées dans le descriptif de l'objet.

Précisions quant à l'inclusion ou l'exclusion de certains objets :

- les fours à pain : sont inclus dans l'inventaire les fours communaux et les fours privés isolés, c'est-à-dire non mitoyens des habitations ou d'autres constructions. Les fours communaux ou publics situés en continuité d'autres édifices (mitoyenneté ou étage dédié) sont également intégrés à l'inventaire, du fait de leur vocation : l'objet doit être situé dans un lieu public.



→ Exemple de four à pain **intégré** à l'inventaire - commune de Virargues (bourg)



→ Exemple de four à pain **exclu** de l'inventaire - commune de Cussac (Badabec)

- les ponts : sont inclus dans l'inventaire les ponts situés sur les tracés de chemins, pour la plupart construits en pierre. Les ponts ou passerelles entièrement en béton ou constitués de poutrelles métalliques, ne présentant pas un intérêt historique et architectural suffisant, sont exclus de l'inventaire. Sont également exclus les ponts routiers ou trop larges.



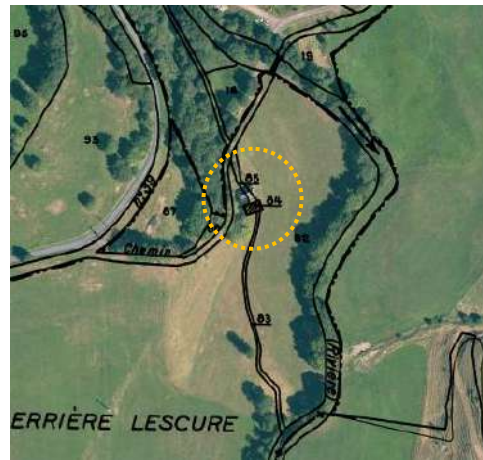
→ Exemple de pont **intégré** à l'inventaire - commune de Molèdes (Fournial)



→ Exemple de pont **exclu** de l'inventaire - commune de Molèdes (RD. 9)

- les moulins simples ou à eau : les moulins inclus dans l'inventaire, sont soit de petits édifices isolés ou non mitoyens qui n'occupaient que cette fonction, soit des édifices de dimensions plus importantes ayant conservé leur vocation et/ou leur matériel tel que (roue, meule, etc.). Sont exclus les grands moulins transformés en habitations.

Il est à noter que les moulins peuvent ne pas être situés à proximité immédiate d'un cours d'eau et parfois isolés géographiquement, dans la mesure où ils étaient souvent alimentés par des biefs ayant pour la plupart disparus (bien que le tracé des anciens biefs soit parfois encore visible sur le cadastre).



→ Exemple de moulin à eau **intégré** à l'inventaire - commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux (moulin de Sales avec tracé du bief sur le cadastre)



→ Exemple de moulin à eau exclu de l'inventaire - commune de Cussac (Lavalette)

- les tours : seules les tours isolées et ne faisant pas partie d'un système défensif plus large (ensemble de tours avec remparts par exemple) sont intégrées à l'inventaire.

- les puits : sont inclus dans l'inventaire les puits bâtis isolés. Les puits attenants à des habitations ou d'autres bâtiments, même publics, en sont exclus.

3.3. EPOQUES DE CONSTRUCTION

Cinq époques de construction ont été définies :

- **Préhistoire** : antérieur à 3500 av. JC (apparition de l'écriture).
- **Antiquité** : de 3500 av. JC à 476 ap. JC (chute de l'Empire romain d'Occident).
- **Moyen Age** : de 476 à 1453 (chute de Constantinople).
- **Epoque Moderne** : de 1453 à 1789 (Révolution française).
- **Epoque Contemporaine** : après 1789.

Aide et précisions quant à la datation des croix :

Croix en pierre

		
Croix de Mons - 15e s. (MH) / CHALINARGUES	Croix - 16e s. / Vigouroux SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	Croix - fin 17e-début 18e s. / Collanges - DIENNE

→ Jusqu'au 15e siècle environ : croix caractérisée par la forme du support, à savoir la croix-panneau aux bras non déliés, que ce soit pour l'époque romane ou l'époque gothique et la représentation du Christ en croix.

→ A partir du 16e siècle environ : apparition du modèle de la croix aux bras déliés, souvent sculptés (comme les croix fleuronées) avec d'un côté le Christ en croix, de l'autre la Vierge, auxquels s'ajoutent d'autres personnages (saints, anges, etc.) à leurs côtés ou sous les bras de la croix (deux ou quatre personnages sculptés selon la section de la croix).




→ A partir du 18e siècle environ : hormis quelques croix de style baroque, disparition des personnages secondaires, simplification des sculptures, voire disparition de tout décor.

Croix métalliques

→ A partir de la moitié du 18e siècle : beaucoup moins de croix en pierre, tandis que les croix en fer forgé se répandent et profusion de croix au cours du 19e siècle.

→ A la fois des croix simplifiées au maximum et des croix avec de nombreux détails (représentation des instruments de la Passion, d'allégories, etc.), parfois datées sur les socles ou à la base du fût.

→ A partir du 19e siècle, utilisation de la fonte pour les croix, sans pour autant remplacer le fer forgé (voir 3.5 MATERIAUX pour la distinction fonte/fer forgé).

		
<p>Croix - 18e s. (1775) / LAROQUEVIEILLE</p>	<p>Croix - 19e s. (1839) / Lescure VALUEJOLS</p>	<p>Croix (fonte) - 19e s. / CUSSAC</p>

Il est à noter cependant des différences importantes entre les croix monumentales telles que citées au-dessus et les croisillons simples, sans fût ni socle, souvent posés sur des murets ou des pierres naturelles : les décors sont quasi inexistantes et les sculptures (Christ en croix et parfois Vierge) beaucoup plus naïves en termes de représentation. Ces croisillons, en l'absence de date gravée ou inscrite, sont plus difficiles à dater.

Pour plus de précisions sur le rôle et l'histoire des croix en Haute-Auvergne, se référer au site <http://cantalcroix.free.fr/pages%20html/histoire.htm> / de Pierre Moulier, auteur de l'ouvrage *Croix de Haute-Auvergne*.

3.4. TYPES DE PROPRIETE ET PROPRIETAIRES

Deux types de propriétés sont à distinguer : les propriétés publiques et privées.

- le type de propriétaire public est, dans la mesure du possible, précisé dans la base de données : commune, département, région, EPCI, Etat ou Armée.
- s'agissant des biens privés, le nom du propriétaire ne figure pas dans la base de données pour des raisons de confidentialité. Seul le numéro de la parcelle sur laquelle est situé l'objet est mentionné, en précisant s'il s'agit d'un particulier, un groupe d'habitants, une entreprise ou l'Eglise.

3.5. MATERIAUX

Pour chaque objet inventorié, un ou deux matériaux principaux doivent être renseignés. De manière à conserver une cohérence dans ce champ, une liste de 24 matériaux a été prédéfinie. Elle recouvre une diversité de matériaux représentatifs du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Seuls les termes présentés dans le tableau seront utilisés dans la base de données. Cependant, dans le cas où un objet comporterait un matériau non listé, celui-ci pourra être ajouté à la présente liste (en veillant à ce qu'un même matériau ne soit pas mentionné plusieurs fois sous une appellation différente).

Cette liste comprend à la fois des **matériaux génériques** et des **matériaux singuliers**, des natures de matériaux et des produits finis (issus d'un même matériau). Dans l'absence de renseignement sur la nature précise du matériau, l'inventaire indiquera a minima un matériau générique (par exemple, si le type de pierre utilisé ne peut être identifié, le champ « Matériau » indiquera « Pierre »).

- Métal	→ Matériau générique
- Acier	
- Fer forgé	
- Fonte	
- Bronze	
- Cuivre	
- Tôle	
- Pierre	→ Matériau générique
- Trachy-andésite	(roche volcanique généralement grise)
- Basalte	(roche magmatique volcanique refroidie rapidement, poreux ou non)
- Calcaire	(roche sédimentaire blanc, gris, beige, rosé)
- Granite	(roche plutonique magmatique à texture grenue, couleur hétérogène)
- Grès	(roche sédimentaire ocre, rose, gris, rouge)
- Marbre	(roche métamorphique dérivée du calcaire blanc, gris, noir, rouge...)
- Schiste	(roche à l'aspect feuilleté, gris-noir)
- Ardoise	
- Lauze	
- Pouzzolane	(roche constituée par des scories (projections) volcaniques à structure alvéolaire, rouge ou noire)
- Bois	→ inclut l'ensemble des essences de bois, sans distinction
- Béton	
- Verre	
- Chaume	
- Brique	(en terre cuite)
- Tuile	(en terre cuite)
- Bardeau bitumineux	

A noter concernant les matériaux :

- les essences de bois ne peuvent constituer une nouvelle entrée dans le champ « Matériau » ; seul le terme générique sera utilisé (l'essence peut-être précisée dans le descriptif de l'objet).

- le **béton** regroupe l'ensemble des matériaux composés de mortier, de granulats et d'eau (le fibrociment sera intégré dans cette entrée du champ matériau; les précisions seront apportées dans le descriptif de l'objet).

- le ciment n'est pas considéré comme un matériau à part entière dans la mesure où il est utilisé comme liant ou enduit uniquement : il ne peut pas non plus être ajouté comme entrée dans le champ « Matériau » mais peut apparaître dans le descriptif de l'objet (pour un objet en maçonnerie de pierre enduite au ciment, c'est le terme « Pierre » qui sera renseigné dans le champ correspondant.

- les bardeaux bitumineux sont composés de bitume, de granulats et de fibres et le plus souvent utilisés comme éléments de couverture. Les formes et couleurs imitent les ardoises et tuiles en terre cuite.

- le terme « **trachy-andésite** » regroupe ici l'ensemble des pierres de type volcanique, hormis le basalte et la pouzzolane qui constituent des entrées particulières : les appellations « pierre de Volvic » ou « pierre de Besse », par exemple, faisant référence à des lieux d'extraction et non à des appellations scientifiques, ne peuvent pas être ajoutées comme entrées dans le champ « Matériau ». C'est donc le type de pierre qui est renseigné.

- le terme « andésite » seul désigne également une roche d'origine volcanique, mais qui n'est pas présente dans la zone du Massif central : andésite et trachy-andésite ne présentent pas la même composition minéralogique. « Andésite » ne peut donc pas être mentionné comme matériau.

- la « lave de Volvic » désigne la pierre ayant subi un émaillage. Elle a été beaucoup utilisée pour les plaques signalétiques de routes et d'agglomérations.

- le **granite** est un type spécifique de pierre tandis que le granit, qui ne sera pas utilisé comme entrée pour le champ « Matériau » désigne de manière générique une roche imperméable en marbrerie.

- les **lauzes**, pierres plates utilisées comme éléments de couverture dans le Massif central, tout comme les **ardoises**, peuvent parfois être taillées en écaille, mais restent toujours plus épaisses de plusieurs centimètres. Des roches de type phonolithe sont utilisées pour les lauzes dans le Massif central, tandis que les ardoises sont extraites de roches schisteuses fissiles, c'est-à-dire se débitant naturellement en feuilles minces.

- ne pas confondre fonte et fer forgé et savoir les distinguer :

→ **fonte** : alliage de fer et de carbone mis en œuvre par **moulage**, ce qui permet de réaliser des pièces d'un seul tenant et de produire en série.

→ **fer forgé** : forme pure de fer qui a été travaillé par **forgeage au marteau**, ce qui implique donc un assemblage de pièces par soudure ou rivetage, pour obtenir le produit fini et le fait que chaque objet soit une pièce unique (ferronnerie).











Croix en fonte - VALUEJOLS



Croix en fer forgé - LAVEISSIERE

Tableau des différents types de pierre :

			
Trachy-andésite	Basalte	Calcaire	Granite
			
Grès	Marbre	Schiste	Pouzzolane

3.6. EVALUATION

Afin de guider les propriétaires ou collectivités désirant réaliser des travaux de restauration de certains édifices, l'inventaire propose une évaluation de 1 à 4 pour les cinq critères suivants :

- **Qualité du site** (abords de l'édifice).
- **Intérêt architectural** (selon son aspect et sa conception, etc.).
- **Intérêt historique** (selon son utilité actuelle et passée, les raisons de son édification, etc.).
- **Urgence de préservation** (selon son état de préservation).
- **Importance des travaux** (selon son état de préservation, en termes d'importance de l'intervention à faire).

A noter : cette évaluation individuelle pour chaque objet est opérée lors de l'inventaire de l'objet à un moment donné. Elle est indicative et ne résulte pas d'une analyse fine de l'état de préservation du bâti.

	1	2	3	4
Qualité du site	très médiocre	médiocre	bonne	très bonne
Intérêt architectural	très peu d'intérêt	peu d'intérêt	intéressant	très intéressant
Intérêt historique	très peu d'intérêt	peu d'intérêt	intéressant	très intéressant
Urgence de préservation	très peu urgent	peu urgent	urgent	très urgent
Importance des travaux	très peu important	peu important	important	très important

4. BASE DE DONNES PHOTOGRAPHIQUE

Les fichiers photos seront nommés de la manière suivante : 4513 (1), 4513 (2), etc. Si pour un objet, la base ne comporte qu'un seul fichier photo, le fichier sera nommé de la manière suivante : 4513 (1).